

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie le 2 mars 2026 à 20 h 00 avec la mairesse Valerie Twolan-Graham et les Conseillers Steve Gray, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Nancy Crain et Rémo Pasteris.

**(26-03-46)** Il est proposé par la conseillère Crain que le procès-verbal de la réunion du 2 février soit adopté tel que présenté. Adopté.

**(26-03-47)** Il est proposé par le conseiller Greer que le procès-verbal extraordinaire de la réunion du 12 février soit adopté tel que présenté. Adopté.

**(26-03-48)** Il est proposé par le conseiller Pasteris propose que le procès-verbal de la réunion budgétaire du 23 février soit adopté tel que présenté. La proposition est adoptée.

**(26-03-49)** Il est proposé par le conseiller Gray visant à adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée.

Conseillère Crain dépose un avis de motion visant à modifier le règlement n° 304.8 relatif au taux d'imposition général, aux tarifs des services et au taux d'intérêt annuel. Le projet de règlement n° 304.9 a été déposé.

Conseillère McConnell donne préavis de motion visant à modifier le règlement n° 292A.2 relatif au code de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement n° 292A.3 a été déposé.

Conseiller Graham donne préavis de motion visant à modifier le règlement n° 306 relatif aux nuisances. La deuxième version du projet de règlement n° 306A.1 a été déposée.

**(26-03-50)** Il est proposé par le conseiller Graham de transmettre les articles 9.2 et 10.2 du projet de règlement n° 306A.1, relatifs aux nuisances, à l'avocat afin qu'il en vérifie la légalité. Adoptée.

**(26-03-51) Demande d'autorisation de lotissement**

**ATTENDU QUE** la façade du lot n° 1 du plan de lotissement Minute n° 6031 n'est pas conforme à l'article 2.1 du règlement de lotissement n° 313, qui stipule que la façade minimale sur une route doit être de 45,72 mètres ;

**ATTENDU QUE** le lot n° 1 du plan de lotissement n° 6031 ne peut être considéré comme un lot non conforme dont la situation existait avant le 1er

février 1984, conformément aux articles 2.5 et 2.6 du règlement de lotissement n° 313, puisque ce lot a déjà fait l'objet d'un lotissement en 2024;

**ATTENDU QUE** d'autres solutions de lotissement répondant aux exigences minimales de façade du règlement de lotissement n° 313 pourraient être envisagées par le demandeur;

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par le conseiller Gray de rejeter le plan de lotissement proposé (Minute # 6031) pour les propriétés identifiées comme les lots 6 627 668, 6 627 665 et 6 627 666, tel que présenté. Adoptée. La conseillère Crain s'abstient de voter.

La conseillère McConnell dépose un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage n° 312A.1. La deuxième version du projet de règlement de zonage n° 312A.2 a été déposée.

**(26-03-52)** Il est proposé par le conseiller Greer de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain rôle triennal 2027, 2028 et 2029. Ce processus a été recommandé par l'évaluateur qui a constaté des écarts importants entre la valeur des propriétés et les prix de vente au sein de la municipalité. Les travaux menés dans le cadre de l'équilibrage permettront d'ajuster les valeurs du rôle et favoriseront le maintien de l'équité fiscale. Adoptée.

**(26-03-53)** Il est proposé par le conseiller Greer de fournir une lettre d'appui à 155784 Canada Inc., exploitant le Dépanneur Station Bryson, afin de permettre à cette entreprise de présenter une demande de subvention offerte par le gouvernement du Québec avec l'aide de la MRC Pontiac. Adoptée.

**(26-03-54)** Il est proposé par la conseillère McConnell d'accepter la proposition de services juridiques soumise par Cain Lamarre, conformément à l'échelle tarifaire présentée selon le niveau d'expertise requis. Adoptée.

**(26-03-55)** Il est proposé par le conseiller Greer de faire un don de 1 000 dollars afin d'aider Josephine Hatton, élève de 10e année à l'école secondaire Pontiac, à participer à « Shad Canada », un programme estival d'un mois axé sur les sciences, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques, ainsi que sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Adoptée.

**(26-03-56)** Il est proposé par la conseillère McConnell de faire un don de 200 \$ au Shawville Pontiac Jamboree. Adoptée.

- (26-03-57)** Il est proposé par le conseiller Graham que la municipalité communique à Conservation de la Nature Canada (CNC) que nous rejetons l'offre d'achat pour la propriété située au 35 chemin Pontiac Station. Motion rejetée. 2 voix pour et 4 contre.
- (26-03-58)** Il est proposé par la conseillère McConnell de créer un comité chargée de déterminer les futures utilisations possibles du terrain situé au 35 Pontiac Station. Adoptée.
- (26-03-59)** Il est proposé par le conseiller Pasteris de lancer un appel d'offres pour la vente du bois de chauffage de la caserne n° 1. Adoptée.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, directrice générale

- (26-03-60)** Il est proposé par le conseiller Graham que les factures totalisant 292 382,21 \$ soient payées pour le mois de février. Adopté.
- (26-03-61)** Il est proposé par le conseiller Greer d'acheter 8 billets pour le petit-déjeuner de la collecte de fonds Centraide organisé par la MRC Pontiac. Adopté.
- (26-03-62)** Il est proposé par le conseiller Pasteris d'accepter la candidature de Ken Bernard en tant que nouveau membre du Comité de consultation et d'urbanisme (CCU). Adopté.
- (26-03-63)** Il est proposé par le conseiller Greer d'ouvrir deux nouveaux comptes bancaires, l'un destiné à un fond de réserve pour le matériel et les travaux routiers, et l'autre à un fond de réserve pour le projet de revitalisation de la jetée, et à verser 250 000 dollars dans chacun de ces comptes. Adoptée. Conseillère McConnell fait part de son désaccord.

---

Valerie Twolan-Graham, mairesse

---

Christina Peck, directrice générale